

---

# Rapport d'orientations budgétaires 2024

**Commune de Saint-Lys**

---



# Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Le contexte économique .....</b>	<b>4</b>
1.1 Zone euro : vers la désinflation.....	5
1.2 L'environnement macro-économique en France .....	5
1.3 Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024 .....	5
<b>2. La stratégie financière de la commune .....</b>	<b>7</b>
2.1 Analyse rétrospective de la section de fonctionnement - période 2019 - 2023 .....	8
2.2 L'évolution de l'épargne .....	10
2.3 Les dépenses et recettes d'équipement .....	10
<b>3. La poursuite des projets dans une prospective financière maîtrisée .....</b>	<b>11</b>
3.1 Le maintien d'une politique pour chaque secteur .....	13
3.2 Les opérations d'investissement de la prospective et le PPI .....	16
3.3 Equilibre du budget 2024 .....	19
<b>4. Evolution de la dette .....</b>	<b>20</b>
<b>5. Les données de personnel .....</b>	<b>22</b>
5.1 Evolution des dépenses de personnel .....	23
5.2 Evolution des effectifs.....	23
<b>6. Budget annexe assainissement et service mutualisé de l'ADS.....</b>	<b>25</b>
6.1 La gestion de l'eau (potable et pluviale urbaine) et de l'assainissement .....	26
6.2 Le service de l'ADS .....	26

# Introduction

---

**L**e rapport d'orientation budgétaire constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget des collectivités territoriales et importante dans le cycle budgétaire annuel.

Si les actions des collectivités sont principalement conditionnées par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire sera rythmé par la prise de nombreuses décisions. Ce rapport constitue ainsi la première étape de ce cycle.

Le contenu du rapport précisé par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République comprend à la fois les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette, ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations.

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992). Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce dernier.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et il fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté.

Dans une première partie, ce rapport d'orientation budgétaire revient sur les points marquants de ces dernières années, avant de présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce document présente également les données relatives au personnel et aux budgets annexes.

La ville accompagne l'évolution de la population par une augmentation des services rendus et la mise en œuvre d'un plan d'équipement ambitieux.

L'équipe majoritaire et les services municipaux ont été impliqués sur les questions afférentes aux ressources, aussi bien sur les budgets de fonctionnement que sur ceux d'investissement afin d'apprécier les besoins des saint-lysiens et les moyens à y affecter pour y répondre.

Le débat qui permettra d'expliquer à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires de l'exercice et les engagements pluriannuels aura pour but de préciser à la fois les priorités du budget primitif ainsi que l'évolution de la situation financière de la collectivité.

# Le contexte économique

---

## 1.1 Zone euro : vers la désinflation

La croissance du premier et deuxième trimestre 2022 reste quasiment identique à celui du dernier trimestre 2021. Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Elle diminue nettement pour le troisième trimestre 2023.

Après une chute de l'inflation plus rapide que prévu ces derniers mois, la Banque centrale européenne (BCE) a revu à la baisse ses prévisions. La hausse des prix moyenne dans la zone euro devrait ainsi atteindre 2,7% en 2024, au lieu des 3,2% attendus dans ses dernières projections de septembre. En 2025, la baisse se poursuivrait à 2,1%, pour tomber à 1,9% en 2026, en dessous de l'objectif moyen de la BCE de 2%. La tendance à la décélération devrait donc se poursuivre, même si l'on peut s'attendre à un rebond pour décembre, lié à des effets de base sur l'énergie. (Le Figaro, 14 décembre 2023).

## 1.2 L'environnement macro-économique en France

### 1.2.1 Une croissance qui se maintient

La croissance en France a été de 1,9% en 2019, de -7,9% en 2020 (COVID-19) et de 6,8% en 2021 (forte reprise après les restrictions sanitaires).

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6% après +6,8% en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

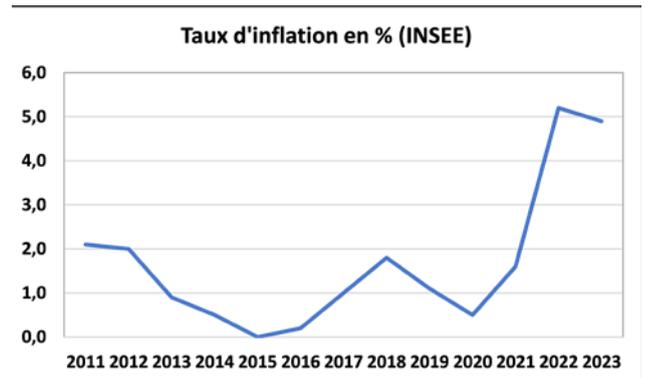
Après le sursaut observé au 2ème trimestre, le PIB a légèrement reculé au 3ème trimestre (-0,1% après +0,6%). L'acquis de croissance pour 2023 (la progression en moyenne annuelle qui serait observée si le PIB restait inchangé d'ici la fin de l'année) atteint 0,8%. Cette projection de la Banque Postale est confirmée par la Banque de France.

Elle prévoit une projection de croissance pour les années 2024 (0,9%), 2025 (1,3%) et 2026 (1,6%). Cette accélération pour 2026 suppose que les effets des chocs récents pesant sur l'économie française (choc de prélèvement extérieur, resserrement des conditions monétaires et financières) se seront estompés à cet horizon (projections macroéconomiques du 19 décembre).

Le Projet de Loi de Finances 2024 espère une croissance de +1% (revu à la baisse).

### 1.2.2 Un ralentissement de l'inflation

Après 1,1% en 2022, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 5,9% en 2023 parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne.



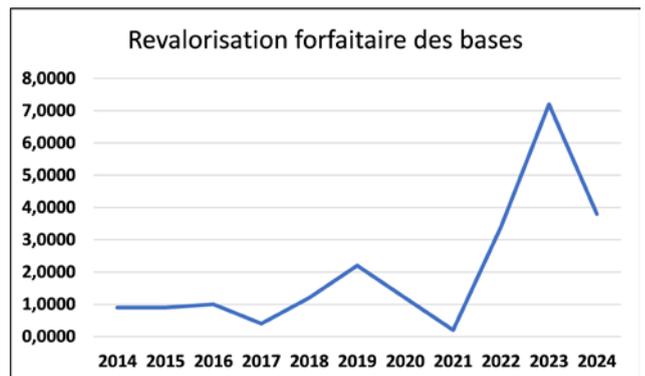
L'INSEE vient d'arrêter l'IPC à 4,9% pour l'année 2023.

Les projections macroéconomiques de la Banque de France au 19 décembre indiquent que l'inflation totale (IPCH) qui a atteint un pic début 2023, continuerait à refluer : après une moyenne annuelle de 5,7% en 2023, elle diminuerait fortement, à 2,5% en 2024.

Le PLF 2024 table sur une inflation qui refluerait pour s'établir à +2,6%.

## 1.3 Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024

Depuis la loi de finances 2017, l'indice retenu pour la revalorisation forfaitaire des bases est l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté en novembre. Pour 2024, ce coefficient est de 3,8% (de novembre 2022 à novembre 2023).



### 1.3.1 Dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixée à 27,24 milliards d'euros pour 2024. Elle doit augmenter de 320 millions d'euros par rapport à 2023 :

- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) progresse de 140 millions d'euros,
- La dotation de solidarité rurale (DSR) augmente de 150 millions d'euros
- Le reste de l'abondement de 30 millions d'euros finance

le tiers de la hausse de 90 millions d'euros de la dotation d'intercommunalité.

Vous trouverez ci-dessous, l'évolution de ces dotations pour la commune de 2019 à 2023 :

€	2019	2020	2021	2022	2023	% évolution entre 2022 et 2023
Dotation forfaitaire	991 044	999 042	1 003 863	1 009 845	1 013 802	0,39%
Dotation de péréquation (DSR/DNP)	1 151 502	1 191 350	1 359 962	1 410 248	1 579 258	11,98%
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	867 340	916 530	1 032 089	1 087 910	1 214 234	11,61%
Dotation de solidarité rurale bourg centre	518 323	533 815	614 506	648 545	734 168	13,20%
Dotation de solidarité rurale péréquation	150 274	151 866	157 896	157 387	187 231	18,96%
Dotation de solidarité rurale cible	198 743	230 849	259 687	281 978	292 835	3,85%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP) part principale et majoration	284 162	274 820	327 873	322 338	365 024	13,24%
Dotation nationale de péréquation part principale	252 230	241 286	289 370	285 458	323 911	13,47%
Dotation nationale de péréquation part majoration	31 932	33 534	38 503	36 880	41 113	11,48%
<b>Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)</b>	<b>2 142 546</b>	<b>2 190 392</b>	<b>2 363 825</b>	<b>2 420 093</b>	<b>2 593 060</b>	<b>7,15%</b>

### 1.3.2 Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

L'article 151 du PLF accorde un peu de souplesse aux élus locaux en introduisant la faculté d'augmenter sans lien le taux de cette taxe sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- pour les communes, le taux de THRS est inférieur à un plafond de 75 % du taux moyen constaté dans les communes du département l'année précédente et la hausse est limitée à 5 % de ce plafond ;
- pour les EPCI à fiscalité propre, le taux de THRS est inférieur à un plafond de 75 % du taux moyen national constaté dans les EPCI de sa catégorie l'année précédente et la hausse est limitée à 5 %.

### 1.3.3 Budget vert et dette verte

La loi de finances instaure l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants de se doter d'un « **budget vert** » (art. 191), c'est-à-dire un document budgétaire présentant l'impact environnemental de leurs dépenses.

A partir de l'exercice 2024, ce document présentera dans les collectivités concernées «les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France», selon les parlementaires Renaissance à l'origine de la mesure.

Les collectivités de plus de 3.500 habitants ont aussi désormais la possibilité « d'identifier et isoler » la part de leur endettement consacrée à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux (art. 192), ce que l'on appelle couramment la « **dette verte** ».

### 1.3.4 Compte Financier Unique

La loi de finances pour 2024 prévoit par ailleurs la généralisation progressive, d'ici 2027, à l'ensemble du secteur public local du compte financier unique (CFU), qui fait l'objet cette année d'une expérimentation par près de 1.800 collectivités (art. 205).

Pour rappel, en se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice.

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18/03/2024



ID : 031-213104995-20240304-2024X2X08-DE

# La stratégie financière de la commune

---

## 2.1 Analyse rétrospective de la section de fonction (période 2019 – 2023)

	2019	2020	2021	2022	2023 (en attente CA)	Évolution 2022 à 2023 en %	EN VALEUR
Dépenses de fonctionnement courant	1 587 652	1 472 882	1 615 130	2 150 529	2 457 000	14%	306 471
<b>Dont fluides (électricité, gaz, carburant)</b>	<b>393 439</b>	<b>345 735</b>	<b>372 624</b>	<b>564 474</b>	<b>900 000</b>	59%	<b>335 526</b>
Charges de personnel	3 086 398	3 174 144	3 369 137	3 814 414	3 890 000	2%	75 586
Atténuation de produits	734 943	809 139	702 205	680 584	797 000	17%	116 416
Subventions associations / indemnités élus	890 090	914 413	945 818	999 654	1 157 100	16%	157 446
Charges financières : emprunts	224 408	216 918	201 878	187 238	171 374	-8%	15 864
Charges exceptionnelles	27 815	83 076	473 988	5 032	23 400	365%	18 368
<b>TOTAL DES CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 551 306</b>	<b>6 670 572</b>	<b>7 308 156</b>	<b>7 837 451</b>	<b>8 495 874</b>	<b>8%</b>	<b>658 423</b>

### 2.1.1 Charges de fonctionnement courant

- La crise économique d'ampleur, conséquence directe de la pandémie COVID 19, se traduit par le surenchérissement des prix des matières premières et surtout la flambée des prix de l'énergie.

En conséquence, les années 2022 et particulièrement 2023 sont marquées par l'importante augmentation des tarifs de l'électricité, du gaz et des carburants. Pour la collectivité, cette augmentation atteint presque les 60 % comparativement aux dépenses sur ce même poste en 2022 et impacte le budget de plus de 335 K€.

Ces dépenses d'énergies, à hauteur de 900 000 d'euros représentent désormais 10.59 % des charges réelles de fonctionnement de la commune contre 7.2 % en 2022 et à peine 5.1 % en 2021.

- Malgré la volonté de la Commune de maîtriser ses dépenses de fonctionnement, le retour de l'inflation à des niveaux historiques a donc impacté fortement le budget de cette année. Les conséquences de cette crise économique se répercutent également sur l'ensemble des achats de la Commune.

**L'évolution des dépenses de personnel est le fruit d'une gestion rigoureuse en adéquation avec la croissance de la ville et des services publics proposés aux habitants.**

### 2.1.2 Dépenses de personnel

- Compte-tenu du développement de la commune, une politique de renforcement des services a été mise en place (voir chapitre 5 « Données de personnel »).

L'année 2023 présente une augmentation en lien principalement avec des décisions exogènes, notamment à une nouvelle revalorisation du point d'indice de 1.5% sur les 6 derniers mois et l'impact en année pleine des 3.5% de 2022.

### 2.1.3 Atténuation de produits

- Le chapitre 014 comptabilise principalement le montant annuel versé au Muretain Agglo au titre des équilibres financiers liés aux transferts successifs de compétences.

- L'attribution de compensation est en forte augmentation sur 2023 en lien avec le pacte fiscal en passant de 623 479 € à 731 555 € en partie compensée par la dotation de solidarité communautaire de 80 945 €.

### 2.1.4 Autres charges de gestion courante

- En 2023, ce poste augmente par rapport à 2022 suite principalement à l'ajustement de la subvention du CCAS en lien avec l'augmentation des dépenses de personnel et des charges financières (emprunts Maréchal Leclerc en lien avec l'indexation sur le livret A) ainsi que de la subvention FRMJC.

### 2.1.5 Charges financières

- La diminution de la charge financière pour la commune s'explique par l'extinction de plusieurs emprunts et un vieillissement de la dette entraînant mécaniquement une baisse des intérêts. L'emprunt de 1 M€ souscrit en 2023 est sans impact (débloqué en 2024).

- La part des intérêts en 2023 sur les dépenses totales (hors opération d'ordre) est de 2% contre 2,2% en 2022.

### 2.1.6 Les recettes de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023 (provisoire)	Évolution 2022 à 2023 en %	EN VALEUR
Atténuations de charges (remboursements...)	89 508	183 471	231 373	136 034	155 000	14%	18 966
Produits des services	281 496	171 219	194 559	204 450	214 000	5%	9 550
Impôts et taxes	4 551 136	4 663 421	5 153 690	5 378 953	5 784 500	8%	405 547
Dotations et participations	2 434 458	2 508 796	2 570 129	2 712 586	2 858 700	5%	146 114
Produits des domaines (locations)	227 948	229 384	228 466	237 907	254 100	7%	16 193
Produits exceptionnels	83 548	193 169	54 079	486 587	142 775	-71%	- 343 812
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 668 094</b>	<b>7 949 460</b>	<b>8 432 296</b>	<b>9 156 516</b>	<b>9 409 075</b>	<b>3%</b>	<b>252 559</b>
EPARGNE DE GESTION	1 116 788	1 278 888	1 124 140	1 319 065	913 201		
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>892 380</b>	<b>1 061 970</b>	<b>922 262</b>	<b>1 131 826</b>	<b>741 827</b>		
TAUX EPARGNE BRUTE	13,62%	15,92%	12,62%	14,44%	8,73%		

### 2.1.7 Atténuation de charges

- Ce chapitre regroupe les remboursements sur du personnel absent. Le corolaire de ce chapitre en dépenses est le 012 traité ci-dessus (cf. charges de personnel).

### 2.1.8 Produits des services

- Il s'agit principalement des recettes de la médiathèque, du restaurant communal, du remboursement de la mise à disposition du personnel voirie au Muretain Agglo et des remboursements de frais de personnel.

### 2.1.9 Impôts et taxes

- L'année 2023 a connu une importante revalorisation nationale des bases fiscales de +7.2 % contre + 3.4 % en 2022 ce qui a eu pour effet d'augmenter substantiellement les recettes de la commune en la matière, tout comme les achats/ventes de biens immobiliers sur la commune, avec des recettes sur les droits de mutations autour de 400 000 euros.

### 2.1.10 Dotations subventions et participations

- La dotation globale de fonctionnement a augmenté en 2023 en passant de 2 420 093€ en 2022 à 2 593 060 € soit +7,1%.

### 2.1.11 Autres produits de gestion courante

- Ce chapitre comptabilise l'ensemble des loyers de la commune. L

### 2.1.12 Produits exceptionnels

- Il s'agit principalement des indemnités de sinistre ainsi qu'une donation pour plus de 107 000€.

---

**Une attention particulière est portée à l'optimisation des recettes tout en maintenant une fiscalité directe stable.**

## 2.2 L'évolution de l'épargne

Cette année, contrairement à la volonté de la municipalité, le montant de l'épargne brute ne se stabilise pas comme souhaitée. Malgré une gestion rigoureuse des dépenses, l'épargne nette dégagée cette année est moins importante.

**Comme présenté, les dépenses en énergie ont subi une hausse exponentielle et, malgré nos actions relatives à la maîtrise des consommations, cela se concrétise par + 59 % d'augmentation, c'est-à-dire 335 526 € de dépenses supplémentaires.**

La hausse mécanique des charges courantes du fait de l'inflation n'a pas permis d'assurer la stabilité souhaitée.

Il est à noter que si les dépenses énergétiques étaient restées les mêmes qu'en 2022, l'épargne brute aurait pu atteindre la somme de 1 077 352 €, soit un ratio de plus de 13.2 % des dépenses de fonctionnement, donc parfaitement dans la norme des préconisations en la matière qui tendent entre 11.11 et 16.09 %.

## 2.3 Les dépenses et recettes d'équipement

De 2019 à 2024, la commune va consacrer plus de 15 millions d'euros de son budget en rénovations, travaux, acquisitions de matériel et travaux de voirie.

	2019	2020	2021	2022	2023 (en attente CA)	TOTAL
FESTIVITES				20 500	82 500	103 000
ACQUISITIONS FONCIERES	297 638	114	174 486	193 400	25 000	690 638
SERVICES TECHNIQUES ACHATS MATERIELS ET TRAVAUX	72 351	28 969	127 973	157 290	137 500	524 083
VOIRIE	23 231	736 833	30 935	1 567 710	250 000	2 608 709
L'ESCALYS TRAVAUX ET AMENAGEMENTS	1 666 469	351 983	158 720	22 900	0	2 200 072
MOBILIER EQUIPEMENTS	8 656	4 209	31 256	37 400	36 500	118 021
POLICE MUNICIPALE	3 400	10 548	5 495	1 900	181 700	203 043
BATIMENTS COMMUNAUX TRAVAUX	32 827	6 114	7 313	54 200	115 000	215 454
AMENAGEMENTS URBAINS	78 791	15 687	1 786	68 300	201 100	365 664
TRAVAUX SALLE GRAVETTE	6 093	30 014	45 458	0	62 000	143 565
RENOVATION ET EXTENSION TRIBUNES STADE RUGBY	61 375	845 184	116 335	34 000	93 401	1 150 296
RENOVATION ET EXTENSION DU COSEC	104 515	1 080 561	985 470	416 000	99 500	2 686 046
ECOLES ACHATS ET TRAVAUX D INVESTISSEMENT	132 654	19 177	86 917	35 800	166 800	441 348
INFORMATIQUE : LICENCES ET DIVERS MATERIELS INFORMATIQUES	25 629	34 733	84 368	85 400	83 000	313 130
COM					27 300	27 300
EGLISE	230	0	0	0	0	230
CULTURE	13 985	2 750	16 519	15 100	21 500	69 854
EQUIPEMENTS SPORTIFS	205 918	39 967	23 414	227 000	68 000	564 299
URBANISME PLU	42 720	26 040	17 456	500	46 500	133 216
BATIMENTS ASSOCIATIFS					10 000	10 000
MUSÉE SAINT LYS RADIO					200 714	200 714
<b>TOTAL</b>	<b>2 776 482</b>	<b>3 232 883</b>	<b>2 585 499</b>	<b>2 937 400</b>	<b>1 908 016</b>	<b>12 768 683</b>

Il est à noter le rythme soutenu d'investissement, de plus de 2 millions d'euros par an qui se maintient sur ce mandat.

En 2023, les axes principaux d'investissement se sont concentrés sur :

- La rénovation des bâtiments communaux ;
- La rénovation des équipements sportifs ;
- Les dépenses de voirie ;
- La création du musée ;
- Le début de la mise en place de la vidéoprotection (police municipale) ;
- La modernisation des outils informatiques ;
- Le renouvellement des équipements des services nécessaires afin d'apporter un service public de qualité ;
- La rénovation des aires de jeux en centre-ville et dans les écoles ;
- Et les aménagements urbains.

**L'équipe municipale se fixe un objectif de 500 000 euros d'épargne brute à minima chaque année afin d'autofinancer la rénovation courante des bâtiments communaux.**

# La poursuite des projets dans une prospective financière maîtrisée

---

# Un maintien à haut niveau de la qualité du service public et des investissements

C'est pourquoi, face aux enjeux tant sociaux que climatiques particulièrement prégnants, Saint-Lys poursuit en 2024 ses priorités pour une ville toujours plus durable et solidaire, proche de ses habitants et tournée vers l'avenir.

Cette orientation volontariste se traduira par la poursuite de multiples investissements utiles à la transition écologique et à la qualité de vie (rénovation environnementale des bâtiments, apaisement et verdissement des espaces publics et municipaux, aménagement durable, mobilités actives et décarbonées, sobriété énergétique renforcée) ainsi que par la conservation d'un haut niveau de service public (enfance, solidarité, culture, sports, vie associative) et d'un taux de fiscalité inchangé depuis 2016.

Dans un environnement national de plus en plus contraint et une inflation persistante, le budget primitif 2024 se veut prudent mais avec une vision claire des enjeux prioritaires pour ces prochaines années :

- Le monde associatif sera au cœur de l'action publique de la ville en 2024. La Ville de Saint-Lys renouvellera son soutien humain, financier et matériel à l'ensemble des associations de la commune avec :

- Une possibilité de subvention complémentaire en fonction des projets des associations ;

- Un budget spécifique investissement alloué afin de répondre aux besoins identifiés.

- L'enrichissement de l'offre culturelle et d'animation de la ville, l'amélioration des infrastructures de spectacle et de lieux de vie, avec l'ouverture du musée de Saint-Lys Radio et la reconversion du Grand café de France.

- L'enjeu environnemental et la transition écologique sont un enjeu prioritaire. Chaque action publique s'inscrit dans ce contexte incontournable pour notre avenir et celui de nos enfants. Plusieurs nouveaux chantiers seront lancés : la rénovation thermique des bâtiments, en particulier des écoles, la végétalisation des espaces publics, les économies d'énergie. Les opérations prévues dans la prospective, portant pour certaines sur la rénovation de bâtiments permettront, à court terme, de réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique.

- L'amélioration des déplacements et de l'appropriation des espaces publics en privilégiant les modes doux (piétons, vélo) avec des actions structurantes majeures (cheminements doux sécurisés le long des RD19 & RD 53, revue du plan de circulation dans la ville) et des améliorations du quotidien pour accompagner le changement dans nos habitudes.

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18/03/2024

Berger  
Levrault

ID : 031-213104995-20240304-2024X2X08-DE



Le musée Saint-Lys Radio devrait ouvrir au public fin 2024.

**La volonté de l'équipe municipale est de limiter la croissance des dépenses dont elle a la maîtrise. Cependant, la flambée des prix de l'énergie vient particulièrement déstabiliser l'équilibre financier de la collectivité et les projets d'investissement qu'elle souhaite porter.**

**Au cours des 4 derniers exercices, le montant des subventions d'investissement encaissé par la commune s'est élevé à 2.6 millions d'euros.**

## 3.1 Le maintien d'une politique pour chaque secteur

### 3.1.1 La prise en compte des évolutions climatiques

L'urgence du changement climatique nous impose de d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effets de serre, à lutter contre l'artificialisation des terres et pour le maintien de la biodiversité.

En 2024, la mairie réaffirme sa volonté de conduire la transition énergétique de la ville. Elle se traduit par la modernisation des bâtiments publics et la continuité des remplacements des matériels énergivores de toutes les sources lumineuses de la ville. En effet, dans ce contexte aggravé par la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine et de préoccupations concernant le pouvoir d'achat, la transition énergétique et la sobriété s'imposent comme une nécessité.

Nos actions sont complémentaires à celles du Muretain Agglo et son « plan climat-air-énergie » qui s'inscrit de manière territoriale en lien avec l'ensemble des acteurs.

#### Ces actions vont se traduire en 2024 et sur la période :

- L'amélioration de la gestion des déchets, la mise en place de nouveaux procédés de collectes, de containers enterrés ;
- La mise en valeur de notre patrimoine naturel au travers de la création de chemins de randonnée à thèmes ;
- La mise en place de l'extinction des éclairages la nuit et poursuite de l'objectif 100% LED en 2025 pour la totalité de l'éclairage public à la suite d'un diagnostic réalisé sur la commune ;
- La poursuite de la rénovation de nos bâtiments communaux en intégrant au 1er plan les enjeux thermiques ;
- La mise en place d'un plan de revégétalisation des espaces extérieurs de nos écoles et d'équipements favorisant les déplacements doux ;
- Faire vivre le conseil de la transition écologique.



Poursuite de l'objectif 100% LED pour l'éclairage public (photo non contractuelle)

### 3.1.2 La voirie

#### • 1er axe : Mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement sur la rénovation de la voirie communale :

Lancé sur l'exercice comptable 2022, le plan pluriannuel d'investissement sur la rénovation de la voirie communale continuera son déploiement sur 2024.

Depuis 2022, ce plan a permis la rénovation des voies et équipements communaux suivants :

- Chemin Laurent Pontala ;
- Parking de la piscine ;
- Avenue Pierre de Coubertin ;
- Avenue François Mitterrand ;
- Chemin de Pillore ;
- Chemin de Pédaouba ;
- Chemin des Nauzes.

2023 a vu le démarrage des travaux de restructuration de la rue de la Bigorre associés à une réfection complète des réseaux d'assainissement.

Les études en cours de finalisation pour la fin du premier trimestre, permettront de lancer d'autres campagnes de rénovation durable sur 2024 (Chemin de la Moutonne, rue des Glycines) et de porter, dans le cadre du Pool Routier Investissement (PRI) 2022-2024, l'enveloppe de travaux subventionnables à son plafond soit 894 217 € d'investissements subventionnés à hauteur de 51.25 %.



Travaux de réfection de la rue de la Bigorre

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18/03/2024

ID : 031-213104995-20240304-2024X2X08-DE

Berser  
Levrault

### • 2ème axe : Des cheminements doux sécurisés le long des RD19 & RD 53 :

Lors de la réunion publique du 23 mars 2023, ces 2 projets de sécurisation et d'aménagements de cheminements dédiés aux modes de déplacements doux ont été présentés par le BET Urbalink.

Les régularisations foncières le long du tracé sur la RD 19 route de Lamasquère étant en cours, la date prévisionnelle des travaux est envisagée sur le 2ème trimestre de 2024.

Les coûts prévisionnels de ces travaux de voirie (hors montants d'acquisitions/régularisations foncières et hors subventions) sont estimés à :

- 800 000 € pour la RD 19 (linéaire de 1.2 kms) ;
- 1 500 000 € pour la RD 53 (linéaire 2.3 kms).

Dans une cohérence financière d'un PPI compatible avec les capacités financières de la commune, le démarrage prévisionnel des travaux sur la RD 53 est programmé en 2025.

De plus, une composante essentielle dans la requalification du réseau viaire communal sera engagée en 2024 : La mise en place d'un plan de circulation.

Pour cela, le 1er trimestre 2024 verra la réalisation d'un diagnostic des différents flux de déplacements et de stationnements sur la commune par le BET EGIS.

L'analyse de ce diagnostic permettra la mise en place de scénarii pour aboutir à un plan de circulation en adéquation avec le schéma directeur du contrat « Bourgs-Centres ».

### 3.1.3 Les secteurs culturels et festivités

• Les travaux d'aménagement du musée de Saint-Lys Radio se poursuivent et l'ouverture du musée en 2024 sera un événement fort pour notre ville. Cette étape concrétisera la volonté de la municipalité de porter avec ambition ce projet de mémoire et d'avenir pour Saint-Lys et de faire rayonner sur un large territoire cette grande aventure humaine et scientifique.

• Développer la médiathèque en un pôle culturel renforcé pour la ville avec :

- Un lieu référence « culture » pour la ville et une ressource d'animations culturelles dans les murs et hors les murs ;
- Un pôle culturel organisé qui collabore avec les partenaires extérieurs (Associations, MJC-CS, commerçants) ;
- Une communication améliorée ;

• Les « Escales de Saint-Lys » seront renouvelées en 2024 autour de thématiques invitant à la découverte d'autres cultures du monde, en partenariat avec des associations, le comité des fêtes et différents artistes ou artisans locaux. Les dates de ces événements seront redéfinies pour donner un accès à la culture et au divertissement pour tous au cœur de l'été.



Fête de la musique 2023

• De nouvelles animations culturelles et sportives seront proposées pendant l'été, en particulier à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris.

• Une fête de la musique avec plusieurs groupes dans la ville et un concert majeur en plein cœur de la ville et un lien fort avec les commerçants.

• Des événements culturels variés (Festival « Toulouse les orgues », spectacle théâtre, accueil d'un festival de musique Métal).

• Un salon du livre 2024 pour développer cet événement majeur de la vie culturelle Saint-Lysienne.

### 3.1.4 En faveur des plus fragiles

Le CCAS et son réseau de bénévoles restent mobilisés pour assurer la continuité de leurs missions et renforcer l'accompagnement des plus vulnérables, avec notamment :

• Le portage des repas ;

• Les actions en faveur des aînés avec des animations inter-générationnelles, le repas des aînés et le voyage des aînés ;

• La lutte contre l'isolement avec un suivi régulier des personnes inscrites sur le registre du plan canicule ou ayant été signalées par un tiers ainsi que l'Aide aux déplacements avec la mise à disposition de la navette communale qui a permis d'assurer 500 déplacements à la demande (RDV médicaux, supermarchés, associations d'aide) ;

• L'aide alimentaire et financière ainsi que l'aide aux familles ;

• Le suivi du logement social et la mise à disposition de logement temporaire et logement d'urgence ;

- L'emploi avec un accompagnement des demandeurs d'emploi de la commune individuellement ou en atelier collectif et l'organisation du Markethon ;

- La jeunesse avec le financement du BAFA, le financement d'une bourse au permis de conduire de 500€ et l'organisation de la journée prévention à la sécurité routière.

En complément, le restaurant communal a été rénové et permet aux personnes âgées de partager un repas tout en se rencontrant tous les jours de la semaine. Ce service est également accessible aux agents municipaux et agents publics à un tarif préférentiel. Ce lieu est apprécié et voit sa fréquentation croître.

### 3.1.5 Le secteur éducation-enfance-jeunesse

- Un accompagnement fort pour nos écoles dans un contexte d'inflation soutenue.

Forte de plus de 1000 élèves, la ville de Saint-Lys fait le choix d'une augmentation de son soutien aux écoles pour permettre les meilleures conditions d'apprentissage pour nos enfants.

Tout d'abord, le budget de fonctionnement va être porté à hauteur de 40 euros par enfant pour les fournitures, soit une augmentation de plus de 11%. Le budget transport sera lui aussi augmenté de 18% et porté à 20 euros par enfant pour garantir un accès encore plus large et fréquent au sport et à la culture. Un soutien aux coopératives scolaires avec la poursuite de la subvention de 16 € par enfant et aux sorties et voyages scolaires avec une participation de 50 € par classe et nuit transplantée.



Nouveaux jeux dans la cour de récréation de l'école Eric Tabarly

- Rénovation des écoles

Les différentes études (en particulier les audits énergétiques) menées en 2023 sur les écoles Petit Prince et Florence Arthaud vont permettre de définir en 2024 une programmation et une priorisation précise des chantiers à venir. Cette amélioration de nos bâtiments scolaires répondra à une triple ambition, améliorer le confort d'usage pour les enfants et les personnels d'éducation, réduire les consommations énergétiques et

les émissions de CO<sub>2</sub> et réduire les émissions de CO<sub>2</sub> pour la commune

- Végétalisation des cours d'école

Le travail de concertation mené en 2023 au sein de chaque école va se concrétiser en 2024 avec une programmation de premiers travaux sur ce chantier essentiel pour améliorer ici aussi le confort de vie dans les établissements scolaires en particulier lors des épisodes de fortes chaleurs.

- Une politique jeunesse affirmée avec le relais de la MJC-CS et le soutien des partenaires institutionnels dont la CAF et la FRMJC :

- Développement du secteur jeunesse en lien avec la MJC-Centre social, développement d'animations pour et par les jeunes ;

- Animation du CMJ et accompagnement de leurs projets

- Relance du projet éducatif de territoire (PEDT), outil collaboratif dont le but est de mobiliser les ressources d'un territoire pour garantir la continuité éducative.

### 3.1.6 Le secteur sport et vie associative

- Depuis le début du mandat, un effort très important a été réalisé pour la remise en état d'infrastructures sportives vieillissantes : tribunes de rugby, extension du gymnase COSEC, terrains de tennis tout temps avec le souci de mettre ces infrastructures en accessibilité.

La ville de Saint-Lys orientera ses actions cette année vers une amélioration des salles associatives et continuera ses efforts pour faciliter leur fonctionnement au quotidien. Le tissu associatif Saint-lysien est riche il est essentiel à l'équilibre de notre cité. Ce générateur de lien social, d'échanges multigénérationnels, de découvertes, d'insertion, d'animation de la ville est un lien précieux à soutenir.

Aussi, les orientations budgétaires de 2024 prévoient un budget exceptionnel de plus de 158 000 € qui sera dédié aux actions de soutiens aux associations, aux financements d'amélioration, de matériel mis à disposition (mobilier, matériel sportif, matériel des services techniques à destination des manifestations et des festivités). Un comité de pilotage sera chargé d'étudier et de prioriser ces actions innovantes.

- Pour rappel, la commune versera 335 000 € de subvention aux associations, en augmentation par rapport à 2023. Ce soutien financier conséquent n'a pas été diminué en lien avec nos priorités politiques malgré les marges de manœuvre de plus en plus limitées pour la collectivité ;

- L'aide matérielle avec la mise à disposition de salles équipées à titre gratuit, de soutien des services techniques et du service association ;

- Le CLDVA continue d'initier des actions permettant la mutualisation du matériel pour les associations qui le souhaitent et la mise en place de formations notamment comptable pour accompagner les associations dans la rédaction du dossier de demande de subvention.

• En complément, le travail conjoint du CLDVA et du service associations a amené une réflexion sur les documents de demande de manifestation qui ont été simplifiés, les délais sont raccourcis et un agenda plus réactif permettant à toutes les associations de communiquer pratiquement en temps réel sur leurs manifestations a été mis en place.

### 3.1.7 Le dialogue citoyen

Les instances participatives mises en place continuent de s'investir pour la commune et ses habitants.

• Le Conseil Municipal des Jeunes et le Conseil des Sages travaillent ensemble sur un film permettant la mise en valeur du patrimoine de Saint-Lys.

• Le Conseil Local de Développement de la Vie Associative se mobilise pour des actions en faveur du recrutement et de la formation des bénévoles, le développement des moyens de communication et l'affinement des critères d'attribution de subvention.

• La création du conseil local de la transition écologique et du conseil de citoyens renforcent la volonté de la municipalité d'ouvrir aux saint-lysiens des espaces toujours plus nombreux de concertation et de participation à l'évolution de leur commune.

• La nombreuse participation aux ateliers collectifs et aux interviews autour du devenir de l'ancien café de France pour un travail en concertation avec tous les acteurs locaux (habitants, commerçants, usagers...) conforte l'équipe majoritaire dans sa volonté d'associer les administrés à la réflexion sur l'évolution de la commune.

• 2024 verra d'autres espaces de concertation et de consultation concernant le contrat « Bourgs-Centres » avec une étude de circulation, le PLU pour sa phase de validation mais également des temps de rencontres avec les associations pour une meilleure adaptation des espaces associatifs et avec les jeunes pour aborder le devenir du # 58.

### 3.1.8 La sécurité publique

La population de la commune se rapproche des 10 000 habitants.

Ainsi, la police municipale atteint un effectif total de 4 policiers municipaux et de 2 ASVP, complément nécessaire aux forces de gendarmerie.

Ces moyens humains supplémentaires s'accompagnent de moyens techniques par la mise en place d'un système de vidéoprotection cohérent avec les besoins communaux identifiés ainsi qu'un nouveau véhicule de fonction pour les ASVP. Ce dispositif de sécurité doit en priorité aider et protéger les administrés et participera à la sécurisation des biens publics.

Il pourra aider la brigade de gendarmerie en apportant, si besoin, des preuves aux enquêtes judiciaires et aux contrôles des accès routiers de la ville.

Ce système de vidéoprotection sera évolutif et s'adaptera aux futurs besoins des différentes forces de l'ordre.

### 3.1.9 La santé

#### Un engagement fort de la municipalité qui porte ses fruits

Rappelons que l'équipe municipale s'est mobilisée dès son élection en 2016 pour faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé avec en particulier la reconnaissance de son territoire comme zone d'action complémentaire, ouvrant droit à des financements pour un projet de santé et la constitution d'une SISA (Société interprofessionnelle de soins ambulatoires). Depuis 2019, la ville a fait appel aux cabinets ACA-MSP et de la SPL-ARAC pour accompagner un projet de maison de santé pluridisciplinaire. Grâce à ce partenariat, de nombreuses étapes ont été franchies et ont conduit à un projet de santé solide, porté par une équipe de médecins et de professionnels de santé engagés dans une dynamique positive et prêts à travailler de façon coordonnée et solidaire autour d'un projet commun.

#### Une MSP à sites multiples pour la santé des saint-lysiens

Porté par la SISA, ce projet de santé donne lieu aujourd'hui à un véritable pôle d'attractivité médical au sein de la commune regroupant 19 professionnels de santé, situé à la ZAC du Boutet et des sites satellites. Dans le cadre de cette réalisation, la collectivité s'est inscrite dans un rôle de soutien et de facilitateur auprès des professionnels.

Parallèlement, la Ville a engagé une collaboration avec un groupement de prestataires de santé et de l'immobilier pour porter un nouveau projet complémentaire sur le site des anciens services techniques situé face au collège. Le projet envisagé conjuguera en un même lieu la construction de locaux pour un nouvel espace santé et de nouveaux services pour la population. La réalisation de ce projet ambitieux propose l'intégration des échelles de diversité, de solidarité, de partage

## 3.2 Les opérations d'investissement de la prospective et le PPI

La prospective financière vise à anticiper, pour les prochaines années, les recettes et les dépenses de la ville, aux fins de piloter la réalisation des investissements tout en gardant la maîtrise de la situation financière de la ville.

L'enjeu est triple :

- Financer la programmation pluriannuelle des investissements structurants, propres à répondre aux besoins en termes de service public ;
- Absorber le coût en fonctionnement de ces investissements ;
- Dégager un niveau d'épargne suffisant pour financer ces nouveaux équipements et limiter le recours à l'emprunt.

PPI et AUTRES DEPENSES INVESTISSEMENT	Priorisation	PRC							
		2023	RAR 2023	2024	2025				
COSEC	1	89 816	41 046	69 000			110 046	110 046	
CIMETIÈRE	1			50 000	450 000		500 000	500 000	
MUSÉE	1		194 654	30 500			225 154	225 154	
TRIBUNES ET VESTIAIRES RUGBY	1	212 104	10 513				222 617	222 617	
VIDEO PROTECTION	1	0	146 000				146 000	146 000	
RENOVATION FOOTBALL	1			200 000	0		200 000	200 000	
RENOVATION GRAVETTE	1	61 117	120 874	DM fonction évolution projet			181 991	181 991	
BOURG CENTRE	1	11 526	95 652	170 000	280 000	287 822	845 000	845 000	
RENOVATION HOTEL DE VILLE	2			0	1 000 000	930 000	1 930 000		1 930 000
ECOLES (VÉGÉTALISATION & RENOVATION ÉNERGÉTIQUE)	1		30 436	252 500	750 000	1 002 864	2 035 800	2 035 800	
RENOVATION MEDIATHEQUE	2			50 000	450 000	500 000	1 000 000		1 000 000
ACQUISITIONS FONCIERES	1	220 000		303 950			523 950	523 950	
ENVELOPPES VOIRIES et OPERATIONS ISOLEES (100 K€/an)	1	510 600		199 500	379 900	100 000	1 190 000	1 190 000	
CHEMINEMENTS DOUX (Lamasquière et Saint Clar)	1	100 000		100 000	650 000	400 000	1 250 000	1 250 000	
ENVELOPPE INVESTISSEMENT COURANT (rénovation patrimoine...)	1	520 000	180 300	432 128	400 000	400 000	1 932 428	1 932 428	
BATIMENTS ASSOCIATIFS	1			158 000			158 000	158 000	
MESURES ECONOMIES ENERGIES	1			100 000			100 000	100 000	
AUTRES DEPENSES EQUIPEMENTS : Informatique, incendie...	1	100 000	115 800	265 550	100 000	100 000	681 350	681 350	
<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>1 735 347</b>	<b>935 276</b>	<b>2 131 128</b>	<b>3 009 900</b>	<b>2 290 686</b>	<b>13 232 336</b>	<b>10 302 336</b>	<b>2 930 000</b>

C'est un enjeu fort pour toutes les collectivités locales en 2024 que de pouvoir maintenir leur programme d'investissement alors que les capacités d'autofinancement seront fortement mises à mal par une inflation toujours présente ainsi que des dotations peu réévaluées.

Cependant, nous nous devons de continuer à investir pour l'avenir de Saint-Lys, son attractivité et son vivre ensemble, avec un PPI adapté et adaptable qui tient compte :

- D'une replanification de certaines opérations pour lesquelles les études ou les restitutions sont différées ;
- Du maintien des opérations structurantes ;
- Et en accélérant notre programme au service des plans d'économie d'énergie sur les bâtiments et la voirie, dans une démarche accompagnant la transition écologique.



Parcours d'équilibre pour les enfants situé à la Coulée Verte (Projet retenu dans le cadre du budget participatif)

## Les principaux investissements pour l'année 2024

### • Enfance et jeunesse

- Analyse des études / diagnostics sur les établissements scolaires les plus anciens de la commune, en particulier l'école Petit Prince et l'école Florence Arthaud (secteur Ayguebelle) plus spécifiquement sur le plan thermique ;
- Mise en place d'un plan pluriannuel d'amélioration des espaces extérieurs des écoles (végétalisation, incitation aux déplacements doux, jeux enfants) ;
- Travaux et mise en sécurité des différents bâtiments ;
- Matériel et mobilier pour les écoles ;

### • Rénovation des bâtiments

- Enveloppe spécifique concernant les mesures d'économies d'énergie à hauteur de 100K€ ;
- Rénovation intérieure de la médiathèque ;
- Enveloppe spécifique pour la rénovation des bâtiments associatifs à hauteur de 158K€ ;
- Remplacement des éclairages ;
- Prise en compte de l'accessibilité dans tous les travaux de rénovation.

### • Cadre de vie

- Finalisation de la révision du PLU ;
- Vidéo-protection sur la commune ;
- Budget participatif ;
- Installation et remplacement des poteaux à incendie dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie ;
- Etude et travaux d'agrandissement du cimetière de la Moutonne ;
- Mobilier pour les salles associatives ;
- Equipements et matériels sportifs pour le COSEC ;

### • Equipements des services

- Re conduite d'un budget annuel pour le renouvellement du parc informatique ;
- Equipements pour le soutien et la sécurisation des festivités ;



Nouveaux poteaux incendie

### • Outillage et équipement des Services Techniques

- Equipements pour la restauration scolaire dans le cadre du transfert de compétence.

### • Modernisation de la collectivité et communication

- Création d'un nouveau site internet pour la collectivité ;
- Création d'un site internet pour le musée ;
- Changement de logiciel pour l'Etat-civil.

- **Projet « Bourgs-Centres »** : Ecrire la ville de demain pour répondre aux grands enjeux de transition de nos modes de vie avec plusieurs axes structurants.

### 1er axe réalisé : Définir les grandes orientations d'un projet global

- Contractualisation de la commune avec la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne, le Muretain Agglo, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne (CAUE) et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO), au travers de la démarche d'amélioration du cadre de vie des habitants à travers le contrat « BOURGS-CENTRES 2020-2032 ».

Trois grands axes sont définis : les mobilités douces, la revalorisation des espaces publics et l'adaptation des équipements et services publics.

### 2ème axe en cours : Diagnostics du territoire

- Etude circulation à l'échelle de la commune (véhicules, cycles, piétons, transports, flux) ;
- Mise en œuvre d'un diagnostic d'archéologie préventive, en lien avec la DRAC, sur un périmètre bastide élargie ;
- Diagnostics partagés où les usages par type, par

usagers, par à

### 3ème axe en cours : Mise en œuvre

- Elaboration d'un plan guide mobilier urbain et occupation du domaine public ;
- Mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du contrat « Bourgs Centres », mise en place de la gouvernance (comité de pilotage, comité technique, comité de suivi). Priorisation des actions en corrélation avec le budget prudentiel et les subventions mobilisables.
- L'étude lancée en 2023 sera finalisée en 2024 afin de décider de l'avenir du bâtiment abritant « Le grand café de France ».

Et enfin de fortes attentes en matière de communication dans la mobilisation « Contrat Bourgs- Centres » pour laquelle les partenaires retenus seront essentiels, avec une campagne de communication adaptée et déployée sur l'intégralité de la période et du territoire et de ses publics.



*Le projet « Bourgs-Centre » fera appel à la mobilisation de tous les habitants afin de définir ensemble, les grandes orientations qui permettront de revitaliser et de renouveler l'attractivité du centre-ville.*

### 3.3 Equilibre du budget 2024

Dans un contexte inflationniste et face aux incertitudes qui pèsent sur les collectivités territoriales, Saint-Lys s'inscrit dans la volonté de maintenir un service public adapté et de proximité dans un souci permanent de recherche d'efficacité de la dépense publique.

La ville poursuit ses efforts d'optimisation des recettes en garantissant une santé financière correcte de la collectivité tout en se souciant d'un niveau de service rendu à la population.

**Hors dépenses d'énergie, il est prévu de stabiliser les dépenses de fonctionnement courant pour 2024.**

	2019	2020	2021	2022	2023 (en attente CA)	2024 provisoire	Évolution 2022 à 2023 en %	EN VALEUR	Évolution 2023 à 2024 en %	EN VALEUR
Dépenses de fonctionnement courant	1 587 652	1 472 882	1 615 130	2 150 529	2 457 000	2 653 965	14%	306 471	8,02%	196 965
<b>Dont fluides (électricité, gaz, carburant)</b>	<b>393 439</b>	<b>345 735</b>	<b>372 624</b>	<b>564 474</b>	<b>900 000</b>	<b>882 000</b>	<b>59%</b>	<b>335 526</b>	<b>-2,0%</b>	<b>18 000</b>
Charges de personnel	3 086 398	3 174 144	3 369 137	3 814 414	3 890 000	4 300 000	2%	75 586	10,5%	410 000
Atténuation de produits	734 943	809 139	702 205	680 584	797 000	731 555	17%	116 416	-8,2%	65 445
Subventions associations / indemnités élus	890 090	914 413	945 818	999 654	1 157 100	1 166 727	16%	157 446	0,8%	9 627
Charges financières : emprunts	224 408	216 918	201 878	187 238	171 374	217 700	-8%	15 864	27,0%	46 326
Charges exceptionnelles	27 815	83 076	473 988	5 032	23 400	19 800	365%	18 368	-15,4%	3 600
<b>TOTAL DES CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 551 306</b>	<b>6 670 572</b>	<b>7 308 156</b>	<b>7 837 451</b>	<b>8 495 874</b>	<b>9 089 747</b>	<b>8%</b>	<b>658 423</b>		<b>593 873</b>

	2019	2020	2021	2022	2023 (provisoire)	2024 (provisoire)	Évolution 2022 à 2023 en %	EN VALEUR	Évolution 2023 à 2024 en %	EN VALEUR
Atténuations de charges (remboursements...)	89 508	183 471	231 373	136 034	155 000	155 000	14%	18 966	0%	-
Produits des services	281 496	171 219	194 559	204 450	214 000	214 300	5%	9 550	0%	300
Impôts et taxes	4 551 136	4 663 421	5 153 690	5 378 953	5 784 500	5 784 500	8%	405 547	0%	-
Dotations et participations	2 434 458	2 508 796	2 570 129	2 712 586	2 858 700	2 981 247	5%	146 114	4%	122 547
Produits des domaines (locations)	227 948	229 384	228 466	237 907	254 100	254 100	7%	16 193	0%	-
Produits exceptionnels	83 548	193 169	54 079	486 587	142 775	-	-71%	343 812	-100%	142 775
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 668 094</b>	<b>7 949 460</b>	<b>8 432 296</b>	<b>9 156 516</b>	<b>9 409 075</b>	<b>9 389 147</b>	<b>3%</b>	<b>252 559</b>		<b>19 928</b>
EPARGNE DE GESTION	1 116 788	1 278 888	1 124 140	1 319 065	913 201					
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>892 380</b>	<b>1 061 970</b>	<b>922 262</b>	<b>1 131 826</b>	<b>741 827</b>					
TAUX EPARGNE BRUTE	13,62%	15,92%	12,62%	14,44%	8,73%					

Il est à prévoir sur 2024 une nouvelle augmentation des dépenses de personnel, non seulement en raison d'une autre revalorisation du point d'indice des fonctionnaires mais également du fait de la hausse conséquente de 70 000 € de l'assurance statutaire.

Cette augmentation fera l'objet d'une analyse sur l'année 2024 de cette assurance et d'éventuels changements de gestion afin de limiter au maximum les coûts en résultants.

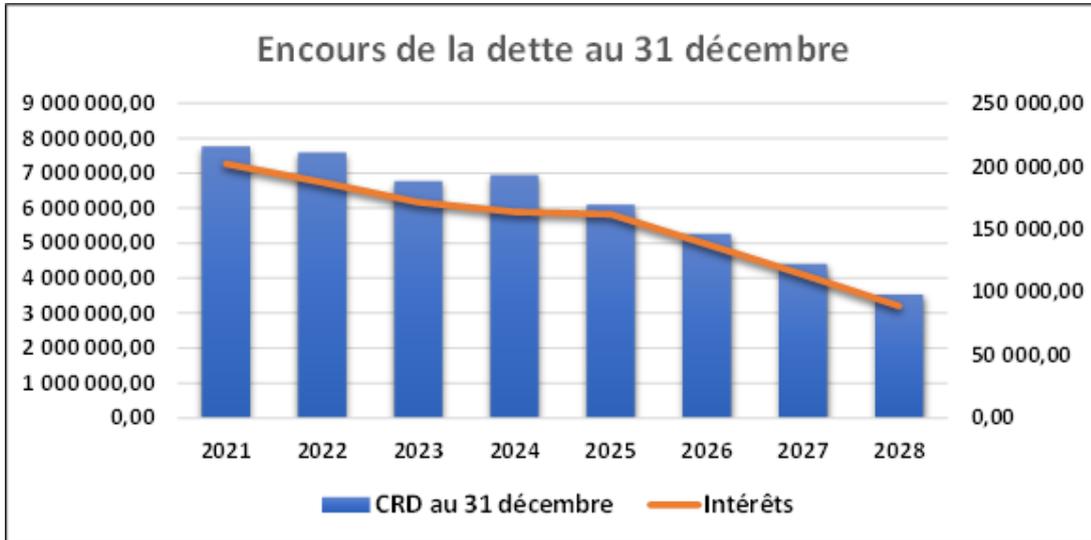
**A contrario, les coûts des énergies (électricité, gaz et carburants) ont déjà amorcé une stabilisation ce qui permettra de contenir les dépenses réelles de fonctionnement sur l'année.**

# Evolution de la dette

---

Au 31 décembre 2023, l'encours de dette long terme de la commune s'élève à € en catégorie 1-A de la charte Gissler (100 % à taux fixe). Les intérêts de la dette 2023.

Un emprunt de 1 000 000 € a été signé en mars 2023 pour financer l'investissement de cette année. Il n'a pas été encaissé à ce jour. Il n'est donc pas compris dans le capital restant dû au 31 décembre 2023. Il est prévu si nécessaire de l'encaisser courant août 2024 avec une première annuité en novembre.



Ces différents emprunts ont été mobilisés auprès de plusieurs établissements bancaires permettant de diversifier la dette et d'obtenir les meilleures conditions financières possibles :

Les derniers emprunts significatifs souscrits par la commune sont les suivants :

- 2019 : 800 000 € pour la rénovation et l'extension des tribunes du stade ;
- 2020 : 1 000 000 € pour la rénovation et l'extension du COSEC et 30 000 € pour l'aménagement du centre social ;
- 2021 : 1 000 000 € suite au remboursement anticipé des droits de tirage voirie à la demande du Muretain Agglo ;
- 2022 : 600 000 € pour le financement des investissements de l'exercice.



Ces différents emprunts ont été mobilisés auprès de plusieurs établissements bancaires permettant de diversifier la dette et d'obtenir les meilleures conditions financières possibles :

La capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) permet d'apprécier le nombre d'années nécessaires à une commune pour rembourser l'intégralité du capital de sa dette à partir de sa seule épargne brute. Il est recommandé que sa valeur n'excède pas 10 ans.

Cette capacité est de 9 années en 2023 (contre 7,9 en 2022) du fait principalement de la dégradation de l'épargne brute.

# Les données de personnel

---



## 5.1 Evolution des dépenses de personnel

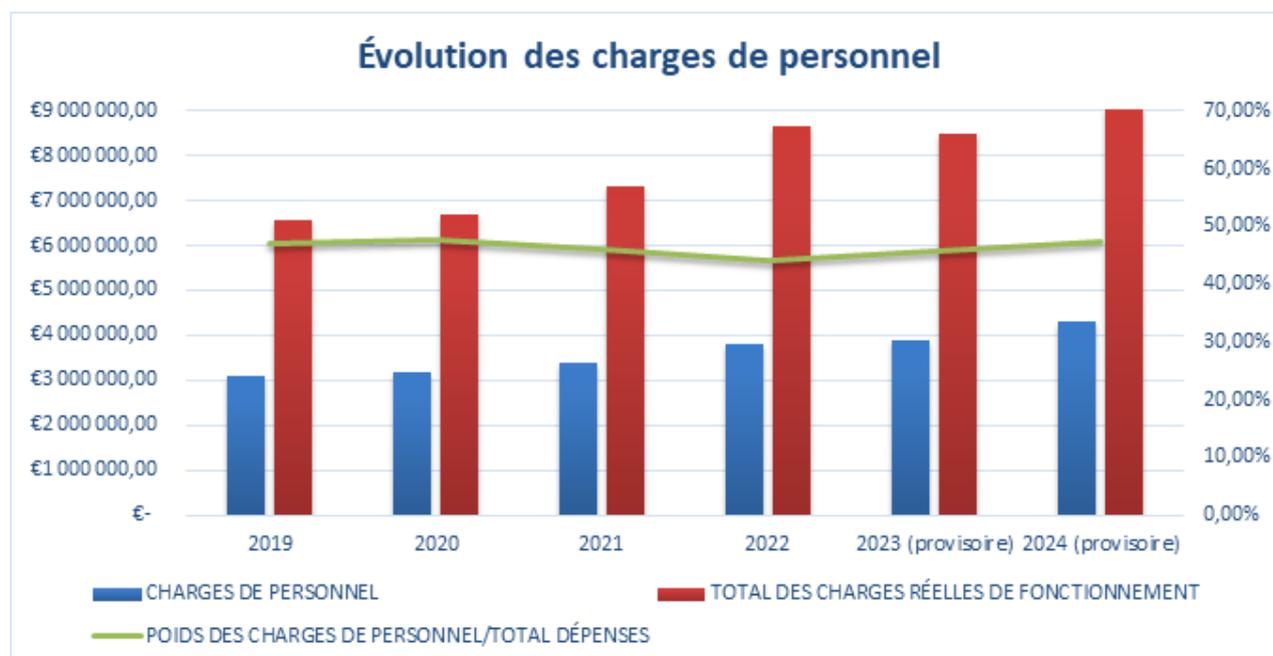
	2019	2020	2021	2022	2023 (provisoire)	2024 (provisoire)	Évolution 2023 à 2024 en %
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	3 086 398,00 €	3 174 144,00 €	3 369 137,00 €	3 814 414,00 €	3 890 000,00 €	4 300 000,00 €	10,54%
<b>TOTAL DES CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 551 306,00 €</b>	<b>6 670 572,00 €</b>	<b>7 308 156,00 €</b>	<b>8 641 102,00 €</b>	<b>8 495 874,00 €</b>	<b>9 089 747,00 €</b>	
<b>POIDS DES CHARGES DE PERSONNEL/TOTAL DÉPENSES</b>	47,11%	47,58%	46,10%	44,14%	45,79%	47,31%	

Le ratio qui établit le poids des dépenses de personnel est le résultat de la division entre le montant de l'ensemble des charges réelles de la collectivité et celui des charges de personnel. En moyenne, ce ratio, pour la commune de Saint-Lys, se situe aux environs de 46.4 %, en dessous du ratio moyen des communes de la même strate qui est de 57.5 % (Source : DGCL - Donnée DGFIP)

Il s'agit d'un ratio dit de « rigidité » car les dépenses de personnel sont souvent incompressibles.

Il convient de rappeler que des décisions exogènes ont largement contribué à alourdir le montant de la masse salariale, tant en 2022 qu'en 2023 avec notamment :

- La revalorisation du point d'indice de 1.5 % en juillet 2023 (effet 45 000 euros en année pleine) ;
- La revalorisation des salaires des agents de catégorie C et de catégorie B ;
- Augmentations successives du SMIC et du minimum de traitement.



## 5.2 Evolution des Effectifs

En 2024, les effectifs de la collectivité, en « ETP » (Equivalents Temps Plein) resteront relativement stables. Une hausse est à observer concernant la part des contractuels, qui pour partie, viennent en remplacement d'agents absents.

	31/12/2018		31/12/2019		31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022		31/12/2023	
	Contractuels	Titulaires										
	11,5	64,03	11,4	63,07	10,04	66,21	9,5	71,57	9	73,15	13	72,37
<b>TOTAL ETP</b>	<b>75,53</b>		<b>74,47</b>		<b>76,25</b>		<b>81,07</b>		<b>82,15</b>		<b>85,37</b>	

Les principales variations entre 2022 et 2023 s'expliquent :

- Le renfort particulier apporté à la Police Municipale avec le recrutement d'un agent ;
- La création du pôle actions culturelles, animation de la ville et cohésion sociale avec une directrice de pôle ;
- La réorganisation du service ADS (service support pour 9 communes) avec 1 chef de service ;
- Les remplacements pour agents absents (maladie, accident de travail...) soit 2 ETP.

La répartition des agents titulaires, en nombre d'agents et de catégories, sur les trois dernières années est la suivante :

CATÉGORIES	31/12/2021			31/12/2022			31/12/2023		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
NBRE D'AGENTS	8	9	69,5	8	11	66,5	8	16	67
HOMMES	41			40			46		
FEMMES	46			46			45		

En 2022, les absences pour « maladie ordinaire » qui sont les plus difficiles à appréhender et anticiper, moins d'agents sont concernés. Néanmoins ces absences durent plus longtemps. Elles restent à un niveau inférieur à la moyenne nationale. On note un léger recul dans le taux d'absence des arrêts pour longues maladies ou accidents du travail.

	Agents absents			Nombre de jours			Taux d'absence			Taux moyen national	
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021
Maladie ordinaire	25	22	17	888	996	1429	3,74%	3,79%	4,89%	4,80%	5,40%
Maternité	2	0	0	164	0	0	0,69%	0,00%	0,00%	X	X
Longue maladie, longue durée	4	4	3	1326	1393	937	5,59%	5,30%	3,21%	2,90%	2,70%
Accident de travail	6	7	8	1195	1560	1193	5,04%	5,94%	4,09%	1,20%	1,50%
<b>ABSENCE GLOBALE</b>	<b>37</b>	<b>33</b>	<b>28</b>	<b>3573</b>	<b>3949</b>	<b>3559</b>	<b>15,06%</b>	<b>15,03%</b>	<b>12,19%</b>	<b>8,90%</b>	<b>9,60%</b>

*hors maternités*

# Budget annexe assainissement et service mutualisé de l'ADS

---

## 6.1 La gestion de l'eau (potable et pluviale urbaine) et de l'assainissement

• Depuis le 1er Janvier 2020, suite au transfert obligatoire institué par la Loi NOTRe du 7 Août 2015, de la commune vers les communautés d'Agglomération, ces 3 compétences sont exercées par l'Agglo du Muretain et par représentation substitution déléguées à des syndicats mixtes historiques ou par conventions de délégations à la commune.



L'extension de la station d'épuration est en cours d'étude par Réseau 31.

• Les compétences « Eau Potable et Assainissement Non Collectif » sont gérés par le SIECT par protocole transitoire. La compétence « eau pluviales urbaines » est à la charge déléguée de RESEAU 31.

• La compétence « assainissement collectif » est pour la collecte et le transport en convention de délégation à la commune avec le Muretain Agglo et à RESEAU31 pour le traitement des eaux usées. Une délégation complète à RESEAU 31 est en cours d'étude par la collectivité.

• Les réseaux d'eaux usées font l'objet de divers travaux annuels d'entretien et d'inspection.

• Il a été établi en 2020 un nouveau schéma communal d'assainissement. L'approbation de ce schéma sera concomitante à la révision du PLU. Les diagnostics menés sur les entrées d'eaux claires parasites et météorologiques, permettent de planifier les travaux en conséquence. Par ailleurs, l'extension de la station d'épuration est en cours d'étude par Réseau 31 en corrélation avec la révision actuelle du PLU.

• Dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie, les poteaux à incendie font l'objet d'un suivi attentif en termes de suivi du schéma communal par des nouvelles implantations et des remplacements.

## 6.2 Le service de l'ADS

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18/03/2024

ID : 031-213104995-20240304-2024X2X08-DE



Dès 2005 et particulièrement au travers de la loi Alur en 2014, l'état a souhaité se dessaisir du suivi de l'application du droit des sols.

En réponse à ce désengagement étatique, la commune de Saint-Lys a su innover et miser sur une solidarité entre communes.

Le Service Unifié est créé dans son principe par la délibération du Conseil Municipal de Saint-Lys le 20 novembre 2017.

Saint-Lys porte un service d'instruction unifié effectif depuis le 1er janvier 2018 avec la participation des communes de Bonrepos/Aussonnelle, Bragayrac, Empeaux, Lamasquère, Sabonnères, Saiguède, Saint-Thomas, Seysses. En 2021, les communes de Frouzins et Saint-Clar conventionnent avec la ville de Saint-Lys pour rejoindre ce service. Le service d'instruction unifié de la ville de Saint-Lys fournit un service public de proximité aux communes conventionnées de notre bassin de vie tout en optimisant les coûts et simplifiant les démarches.

Les communes adhérentes dès 2018 ont toutes renouvelé leur confiance au service délivré par la ville de Saint-Lys pour une nouvelle période de 5 ans.

Le périmètre initial d'intervention s'est étendu en 2021.

Un bilan d'activité sur la première période de 2018 à 2022 a permis de renouveler sereinement les conventionnements pour la période 2023 à 2027.



Les dépenses du service unifié sont réparties entre les communes adhérentes, liées par convention votées en CM et suivant des clefs de répartition quantitatives et solidaires.

Le fonctionnement du service est régi par l'ensemble des communes représentées chacune par leur Maire. Dans un gage de solidarité et d'équité chaque commune quelle que soit sa dimension représente une voix. L'arbitrage politique des élus valide chacune des grandes orientations.

La qualité du service rendu et la qualité de l'instruction sont unanimement relevées, ce service de grande proximité permet une économie d'échelle amplifiée par la solidarité mise en œuvre dans les clés de répartition du financement du service, il permet également la sécurisation des actes.

Enfin les efforts constants des agents permettent une articulation féconde entre l'instruction et la planification. Les agents instructeurs sont intégrés au processus d'écriture du règlement des documents de planification lors de leur révision ou modification. Les agents instructeurs sont intégrés au processus d'écriture du règlement des documents de planification lors de leur révision ou modification.



Le fonctionnement du service d'application du droit des sols est sans cesse adapté pour permettre une fluidité dans le traitement des dossiers. Il délivre un service étendu avec la prise en charge des missions base + accompagnement CUA, CUB, pré contentieux, planification, SSI, zones d'accélération ENr...

En continuité des actions engagées, le service ADS a accompagné en 2023 les communes pour le suivi des télé-procédures et les maintenances logicielles, pour les mises à jour des outils de planification, pour les dossiers à enjeux et les suivis de conformité, le pré-contentieux et la veille juridique.

Le service ADS poursuivra son accompagnement renforcé aux communes notamment sur la veille juridique, les relations aux concessionnaires, la dématérialisation de la chaîne d'instruction, la planification et le précontentieux, les faisabilités et aux porteurs de projets, notamment au stade des avant-projets pour les dossiers à enjeux, les ZAENr.

### Prospectives 2023 - 2027 à l'appui du bilan de période 2018 - 2022

#### Dimension juridique

Le conventionnement en 2023 de 9 communes est applicable jusqu'en janvier 2027.

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18/03/2024

ID : 031-213104995-20240304-2024X2X08-DE



#### Dimension organisationnelle

- Évolution du nombre d'actes pondérés traités :
  - 642 en 2018 dont 206 pour Saint-Lys
  - 1330 en 2023 dont 348 pour Saint-Lys soit 107% d'augmentation d'activité en acte pondérés et 69% d'augmentation pour Saint-Lys
  - A l'échelle du territoire, il est à noter en répartition globale une hausse de 60% des autorisations d'installation de panneaux photovoltaïques et une baisse de 1,6% des permis de construire pour les maisons individuelles.

#### Évolution des effectifs

- 3,00 ETP en 2018
- 4,5 ETP en 2022
- soit 50% d'augmentation du temps de travail.

#### Dimension financière

- Coûts de fonctionnement
  - 134 126€ en 2018
  - 153 000€ (Compte de résultat provisoire) en 2023 soit 14% d'augmentation en euros.
- Coûts de l'acte pondéré :
  - 209€ en 2018
  - 115€ en 2023
  - soit -45% de diminution en euro.



---

**Mairie de Saint-Lys**  
**1 Place Nationale - CS 60027**  
**31470 Saint-Lys**

---

